



Statut auto entrepreneur suite à la loi 2008-776 du 4/08/2008

Par **auto entrepreneur**, le **03/07/2009** à **16:10**

Bonjour, rn rn Salarié depuis 24 ans au sein de la société R.T.E en tant qu'agent des services publics (filiale d'E.D.F), je voulais savoir si dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie N°2008-776 adopté le 4 août 2008, rn et crée par Hervé Novelli secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services, je pouvais créer mon activité en optant pour le statut d'Auto-Entrepreneur sans quitter mon emploi principale au sein de la société. rn PS: rn Cette loi permet à tou(te)s Français(es) qui le souhaitent , salarié(e)s, retraité(e)s, fonctionnaires, chômeurs , étudiant(e)s, de créer leur propre activité, en parallèle ou non de leur activité principale. rn rn D'avance merci rn Mr Ruiz Jean-Luc rn jeanlucruiz@hotmail.com rn 06-13-75-74-96